

République Française
Département du Lot
Arrondissement : GOURDON
COMMUNE DE LAVERGNE

Sous-Préfecture de Gourdon (Lot)
Date de réception de l'AR: 13/03/2024
046-214601650-20240311-DE_2024_11-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation :

04/03/2024

Date affichage : 04/03/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2024_11

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Thierry BOUSSAC, Adjoint au Maire.

Présents : Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : SCE EAU-AFFECTATION DU RESULTAT CA 2023 -

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de Monsieur Didier BES, Maire, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry BOUSSAC, Adjoint au Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 23 898.86**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 23 509.67 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 389.19 |
| Résultat cumulé au 31/12/2023 | 23 898.86 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2023 | 23 898.86 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 23 898.86 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2023 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

L'Adjoint au Maire,
Thierry BOUSSAC



[Handwritten signature]